

CNI/PASSEPORT – PERSONNE MAJEURE

Uniquement sur rendez-vous au 01.30.28.79.79

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES (obligatoire)
Tout dossier incomplet fera l'objet d'un autre rendez-vous selon nos disponibilités

PENSEZ à la « pré-demande » en ligne = temps de présence en mairie réduit

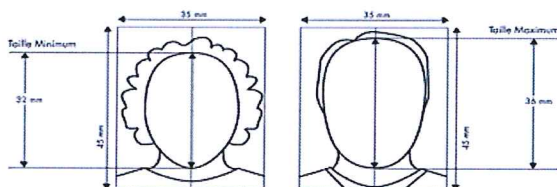
<https://passeport.ants.gouv.fr>

- **FORMULAIRE CERFA** : compléter la première page à l'encre noire, avec les accents et signer ▲ Indiquer le nom de jeune fille pour la mère de l'intéressé(e)

OU

- **FORMULAIRE DE PRÉ-DEMANDE** <https://passeport.ants.gouv.fr>

- **1 PHOTO D'IDENTITÉ EN COULEUR** aux normes françaises (35×45mm) et de moins de 3 mois



- **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE** (+ photocopie) de moins de 3 mois
▲ Pour les personnes hébergées fournir : une attestation d'hébergement sur papier libre + pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.
- **1 TIMBRE FISCAL** : vendu sur internet (<https://timbres.impôts.gouv.fr>), en bureau de tabac ou en trésorerie
 - POUR LA CNI en cas de perte ou de vol uniquement = **25 EUROS**
 - POUR LE PASSEPORT = **86 EUROS**
- Si besoin **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE PERTE** délivré en mairie **OU DE VOL** délivré par la Gendarmerie ou la Police Nationale + un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire)
- **ANCIENNE CNI A RENOUELER** (+ photocopie)
- **ANCIEN PASSEPORT A RENOUELER** (+ photocopie)
- **COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE** de moins de 3 mois
▲ Sauf si vous présentez l'originale d'une CNI plastifiée ou d'un passeport biométrique en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.
- **En cas de changement d'état civil** : COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois ou DE MARIAGE ou JUGEMENT DE DIVORCE
- **1 JUSTIFICATIF DE NATIONALITÉ FRANÇAISE** (+ photocopie) pour les personnes ayant obtenu la nationalité française + **LE PASSEPORT ÉTRANGER** (+ photocopie)
- **LE JUGEMENT DE DIVORCE** pour les femmes divorcées souhaitant conserver leur nom d'épouse